

*Mission Permanente  
du Royaume du Maroc  
Genève*



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية  
جنيف<sup>20</sup>

**18<sup>ème</sup> session du Groupe de travail sur l'Examen  
Périodique Universel**

**Examen du rapport de Vanuatu**

**Déclaration de M. Omar Hilale  
Ambassadeur, Représentant Permanent  
du Royaume du Maroc**

**Genève 30 janvier 2014**

Prière vérifier,  
au passage

**Monsieur le Président,**

Je voudrais souhaiter la bienvenue à la délégation de Vanuatu et la féliciter pour la présentation du second rapport national au titre de l'Examen Périodique Universel.

Ma délégation salue les efforts déployés par les autorités de Vanuatu en matière de promotion et de protection des droits de l'homme et ce, en dépit des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des engagements internationaux, en particulier les recommandations acceptées lors du premier cycle de l'EPU.

La délégation marocaine note avec satisfaction que Vanuatu a été le premier État du Pacifique à ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Elle salue également la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Nous encourageons les efforts visant à intégrer les dispositions des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme dans la législation nationale.

Nous saluons également les mesures prises pour le renforcement du cadre national institutionnel des droits de l'homme à travers la désignation d'une commission nationale provisoire des droits de l'homme, et le renforcement du rôle du Médiateur.

Nous apprécions que Vanuatu érige en priorité nationale la protection des droits de catégories vulnérables et encourageons les efforts fournis dans ce domaine.

Ma délégation salue l'attention particulière accordée à la protection des droits de l'enfant à travers l'élaboration de stratégies et de plans d'action spécifiques tels que la politique nationale de protection et d'éducation de la petite enfance, le programme de scolarisation primaire universelle, les programmes de promotion de la santé dans les établissements scolaires.

Nous saluons aussi la nomination d'un responsable gouvernemental de l'enfance chargé d'assurer la coordination des efforts des pouvoirs publics visant à promouvoir et appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant.

A cet égard, la délégation de Vanuatu peut-elle nous indiquer quelles sont les mesures envisagées pour mettre en place un système de justice juvénile?

Ma délégation note également avec satisfaction l'intérêt accordé par le Gouvernement de Vanuatu à la promotion des droits des femmes et la lutte contre la discrimination à leur égard à travers des politiques nationales relatives à l'accès des femmes à la fonction publique et à la participation des femmes à la prise de décisions, ainsi que l'adoption du Plan national d'action en faveur des femmes, pour la période 2012-2016.

Ma délégation tient à saluer l'engagement renouvelé de Vanuatu pour poursuivre ses efforts pour honorer ses obligations internationales et réaliser les objectifs définis dans le cadre des priorités nationales.

Pour conclure, ma délégation soutient la demande exprimée par Vanuatu pour bénéficier d'une assistance technique et d'une aide financière supplémentaire de la communauté internationale pour le renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme.

